

Immatriculation d'une Tiny House - principes

Base législative:

RS 741.41, Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV)

Dimensions maximales:

Longueur : 18m75
y compris le véhicule tracteur
Largeur : 2m55
Hauteur : 4m00

Vitres:

Pas d'indication particulière tant qu'il n'y a pas de passagers lors du transport

Matériaux:

Pas de grandes surfaces chromées ou réfléchissantes

Bords tranchants:

Pas de bord avec un rayon de moins de 6mm

Assurances:

Pendant le transport, la remorque est couverte par l'assurance du véhicule tracteur. A l'arrêt, la remorque doit disposer au minimum d'une assurance incendie

Certificat de carrossage:

Faire contrôler la construction par un constructeur agréé (par exemple Sensi SA)

Construction:

Construire en prenant en compte les sollicitations de la route

Châssis:

Choisir si possible un châssis neuf. Si le châssis est d'occasion, contrôler la marque des essieux et du timon. Les marques Alko ou BPW sont préférables. Demander au constructeur un certificat de conformité européen (COC)

Pneus:

Changer tous les 5 ans
Vérifier la pression avant transport

Éclairages:

Voir l'OETV, 3e partie, titre 6e, chapitre 6 : éclairages de remorques

Brides:

Privilégier une liaison par 'clammage' entre la superstructure et le châssis.
Clammage : 1 plaque dessus, 1 plaque dessous avec des tiges filetées (Ø min 10mm) boulonnées. Prévoir des écrous Nylstop (avec frein caoutchouc)

Exemple de bride >

Freins du châssis:

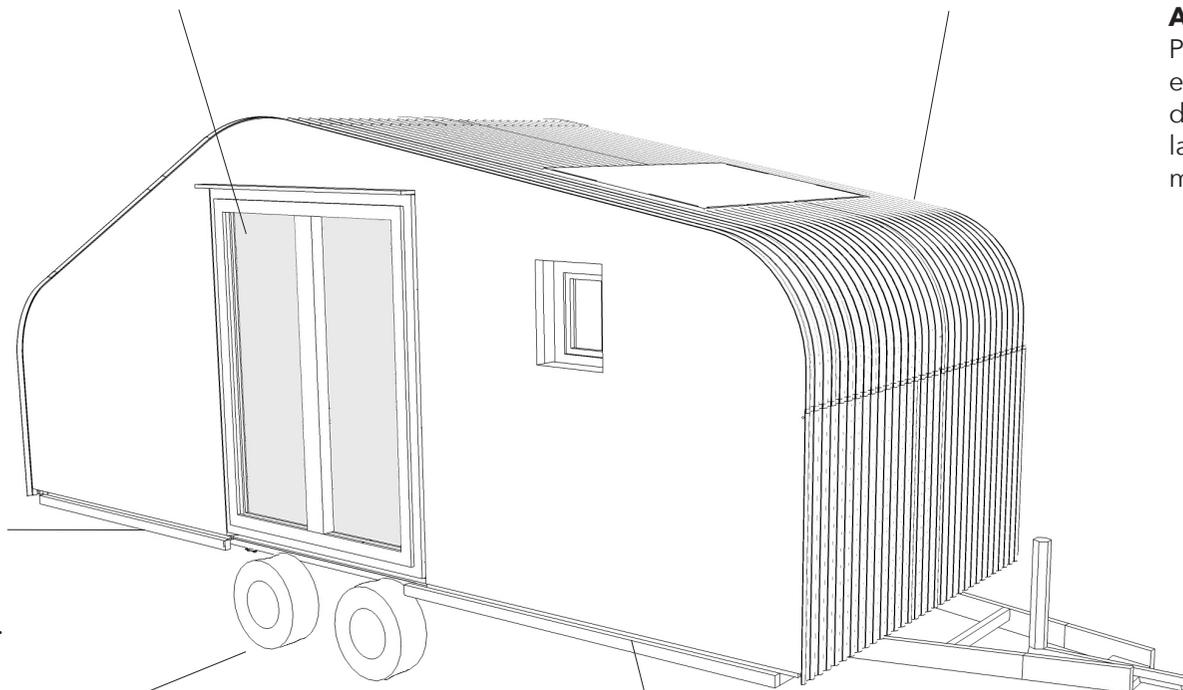
Freins mécaniques obligatoires (pas de freins électriques)

Equilibre du poids:

Poids sur le timon : entre 100 et 150kg.

Poids:

Respecter le poids approuvé pour les essieux. Pour traction par un véhicule de particulier, ne pas dépasser 3,5 tonnes



HaLege Suisse
habitatleger@gmail.com
www.habitat-leger.ch



Carrosserie Sensi SA
info@sensi.ch
+41 21 801 30 90

